



Saguenay, le 21 janvier 2021

Monsieur Michel Duquette, ing.

Conseiller en analyse de risques technologiques
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet Énergie Saguenay – Complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay
Dépôt d'un erratum concernant l'étude d'impact

Monsieur Duquette,

Vous trouverez joint à cette lettre un erratum concernant une confusion entre les seuils d'exposition cumulés pour les bruits pulsés et continus utilisés dans le cadre de l'étude sur le bruit subaquatique.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Ménard', is written over a light blue background.

Sylvain Ménard, Directeur environnement
GNL Québec inc.
smenard@gnlquebec.com

- c.c. Françoise Quintus, Analyste, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Tony Le Verger, Président par intérim, GNL Québec inc.
Stéphanie Fortin, Directrice principale affaires publiques et relations avec les communautés, GNL Québec inc.

NOTE DE SERVICE

À : Sylvain Ménard
DE : Marc Gauthier
OBJET : Erratum, étude d'impact
DATE : 21 janvier 2021

Sylvain Ménard, M.Sc.
Directeur, Environnement
GNL Québec

Bonjour,

Suite au constat d'une incohérence dans le texte de l'étude d'impact du projet Énergie Saguenay, à la page 356 (PR3.1), qui m'a été rapportée par courriel le 18 janvier dernier, nous avons procédé à une relecture et à une révision du document. La question soulevait, à juste titre, une possible confusion entre les seuils d'exposition cumulés pour les bruits pulsés et continus utilisés dans le cadre de l'étude sur le bruit subaquatique.

Veuillez donc noter la correction suivante.

Les valeurs des seuils présentés au tableau 7-46 sont les bonnes. Toutefois, les deux paragraphes qui le précèdent devraient se lire comme suit :

Pour ce qui est des poissons, qui ne font pas encore systématiquement l'objet de mesures de protection face au bruit généré par les travaux en milieu aquatique, les seuils de sécurité s'inspirent le plus souvent des directives du Fisheries Hydroacoustic Working Group (FHWG, 2008) et de l'Acoustical Society of America (ASA, 2015), qui rapportent des effets physiologiques permanents ou temporaires à des pressions sonores (SPLpk) de 207 à 213 dB re 1 μ Pa et des expositions (SELcum) de 186 à 219 dB re 1 μ Pa²s lors du battage de pieux. Pour ce projet, les seuils d'effets physiologiques à l'égard des poissons ont été fixés à 207 dB re 1 μ Pa (SPL) et 187 dB re 1 μ Pa²s (SEL) pour les sources de nature impulsive.

Par ailleurs, comme il n'est pas exclu que des bélugas s'approchent de la zone de construction lors des travaux bruyants, nous nous sommes notamment référés aux seuils de sécurité proposés par le NMFS (2018) à l'égard des mammifères marins, soit une pression sonore (SPL) de 230 dB re 1 μ Pa et un niveau d'exposition (SEL) de 185 dB re 1 μ Pa²s pour les sources impulsives et un niveau d'exposition de 198 dB re 1 μ Pa²s pour les sources continues (tableau 7-46). Toutefois, plutôt que d'utiliser le seuil de pression sonore de 230 dB re 1 μ Pa pour les bruits continus, nous en avons choisi un plus restrictif de 185 dB re 1 μ Pa (tableau 7-47).

Pour conclure, cette correction ne modifie en rien les conclusions de l'étude d'impact à l'égard des effets du bruit subaquatique sur la faune marine. En outre, les simulations supplémentaires réalisées notamment à la demande des analystes du MFFP et de l'ACÉE, considérant par exemple la migration des poissons et la dévalaison de leurs larves, ou encore des seuils de bruits plus restrictifs, pouvant modifier le comportement du béluga plutôt que d'entraîner des risques de



blessures, ont permis d'élargir la zone de surveillance prévue et de réduire davantage l'exposition de la faune marine au bruit généré par les travaux.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Gauthier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Marc Gauthier, Ph.D.

WSP